

saires du commerce cherchent au bénéfice de l'importateur canadien des sources de matières premières et d'autres marchandises désirées au Canada et aident l'exportateur étranger qui désire écouler ses produits au Canada.

Dans les pays où le Canada maintient une mission diplomatique ainsi qu'un office commercial, les commissaires du commerce forment partie intégrante de la mission et prennent le titre de conseiller commercial ou de secrétaire commercial. Dans certains pays étrangers ils agissent aussi comme consuls ou vice-consuls selon leur statut au service extérieur. Des tournées sont organisées de temps à autre dans les centres industriels du Canada pour les commissaires du commerce afin de rafraîchir leurs connaissances touchant l'ensemble des industries canadiennes. Des contacts avec les exportateurs et importateurs canadiens sont établis ou rétablis, et les commissaires du commerce ont l'occasion de transmettre directement aux personnes les plus intéressées des renseignements sur la situation commerciale et les potentialités de leur territoire.

On trouve des offices de commissaire du commerce dans les pays suivants: Argentine, Australie (Sydney et Melbourne), Congo Belge, Belgique, Brésil (Rio-de-Janeiro et São-Paulo), Antilles britanniques (Jamaïque et Trinité), Chili, Chine, Colombie, Cuba, Égypte, France, Allemagne, Grèce, Guatemala, Hong-Kong, Inde, Irlande, Italie, Mexique, Pays-Bas, Terre-Neuve, Nouvelle-Zélande, Norvège, Pakistan, Pérou, Portugal, Singapour, Afrique du Sud (Johannesburg et Le Cap), Suède, Suisse, Royaume-Uni (Londres, Liverpool et Glasgow), États-Unis (Washington, New-York, Chicago et Los Angeles), et Venezuela. Des représentants canadiens du ministère du Commerce sont attachés à la mission militaire canadienne en Allemagne et à la mission canadienne au Japon. Il y a aussi un office régional à Vancouver pour les exportateurs et importateurs de l'Ouest canadien.

**Division des relations commerciales et des tarifs douaniers.**—La Division des relations commerciales et des tarifs douaniers recueille et met à la disposition des organismes d'État et des exportateurs des données sur les accords commerciaux et les relations commerciales avec les autres pays, les tarifs douaniers, les règlements sur les importations et le change, les contingentements et les embargos. D'une manière plus générale, elle s'occupe des questions relatives aux accords commerciaux et aux méthodes de commerce des autres pays. Ce travail comporte des recherches minutieuses sur tous les aspects du régime commercial et sur l'évolution douanière et financière, ainsi que la préparation de renseignements nécessaires à l'étude préliminaire et à la préparation de nouveaux accords commerciaux, au renouvellement et à la révision de ces accords.

La Section des tarifs douaniers de cette division fournit des renseignements aux autres services administratifs et aux exportateurs canadiens sur les tarifs douaniers, les contingentements, les embargos, la documentation et autres facteurs techniques des règlements sur les importations des pays étrangers. Elle se tient constamment au courant des nouvelles lois sur le commerce étranger et des nouveaux règlements sur les tarifs douaniers; les renseignements sont tenus à jour et fournis sur demande.

La Section des relations commerciales recueille et consigne les renseignements nécessaires en vue de futures négociations commerciales. Elle étudie les problèmes relatifs aux tarifs douaniers et autres entraves au commerce. Elle examine la valeur des avantages mutuels consentis entre pays commerçants. La section s'occupe des observations formulées par les exportateurs canadiens, applique la mesure qui s'impose ou donne des conseils à ce sujet. Dans l'exécution de ses fonctions, elle